



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Journalistes

Question écrite n° 14479

Texte de la question

M Raymond Marcellin appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la vive inquietude des journalistes de la troisieme chaine de television a la suite du depot du projet de restructuration de l'audiovisuel francais de service public. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quels seront les moyens dont disposera la direction de FR 3 pour preserver, voire developper, sa dimension regionale, poursuivre sa mission initiale, unique dans le paysage audiovisuel francais, et participer aux programmes interregionaux europeens.

Texte de la réponse

Reponse. - L'avenir du secteur public audiovisuel a fait l'objet d'une large concertation : quatre groupes de travail composes des representants des directions des entreprises, de leur personnel ainsi que de professionnels de l'audiovisuel ont ete reunis de decembre 1988 a mars 1989 a l'initiative du ministre delegue charge de la communication. A l'issue de ces travaux, le Gouvernement a etabli un rapport sur l'avenir, les missions et les moyens de ce secteur, depose au Parlement. Ce rapport a fait l'objet d'un debat d'orientation a l'Assemblée nationale puis au Senat. Pour faire face a la situation preoccupante actuelle et afin de redonner a ce secteur les moyens necessaires a la conduite des missions qui sont les siennes, il est apparu essentiel que chaque societe le composant voie ses specificites clarifiees et reconnues, et que soient egalement developpees les solidarites necessaires au sein du groupe public. FR 3, l'une des deux societes nationales de television, a vocation a etre « la chaine de la difference et de la decouverte » selon les termes memes du rapport du Gouvernement au Parlement. La place qu'elle occupe dans les regions doit lui permettre, tout en conservant un caractere generaliste, de jouer un role actif assurant complementarite et alternance avec A 2. Les emissions realisees au sein des entites locales rendent possible la satisfaction des publics aussi bien locaux que nationaux et peuvent ainsi contribuer a la diversite des programmes diffuses grace a des sujets fournis par l'environnement immediat. Cette situation de proximite facilite la decouverte des jeunes talents et la prise en compte d'evenements d'interet regional, national mais aussi europeen. A la veille de l'ouverture europeenne, l'implantation regionale de FR 3 est un atout, en particulier dans le traitement des sujets d'interet transfrontalier. Afin que la societe FR 3 puisse remplir pleinement ses missions, elle doit definir une strategie a moyen terme coordonnee avec celle d'Antenne 2, a partir d'une concertation interne avec l'ensemble des personnels qui devrait aboutir a la realisation d'un projet d'entreprise. Cette demarche relevera, bien entendu, du president commun aux deux societes, assiste des deux directeurs generaux d'Antenne 2 et de FR 3. Ce projet servira de base a un contrat d'objectifs entre la societe et l'Etat, document qui a vocation a devenir l'instrument central des rapports entre l'Etat et chaque societe nationale de programme. Le budget 1990 devrait permettre a la chaine, dans ce contexte, de developper en particulier l'information et de faire place a davantage d'initiatives regionales dans la grille nationale.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14479

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2740